

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT DEUX

Le 20 Octobre à 19 h00

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly sous Charlieu
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 13 octobre 2022

Présents: M GROSDENIS Henri, M ROZET Romaric, M MATRAY Jean-Luc, Mme GASDON Christine, M FAYOLLE Jean, M MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, Mme VAGINAY Hélène, Mme FEJARD Carole, M BERTHELIER Bruno, M HERTZOG Etienne, M LACROIX Jérémie, Mme PONCET Sylvie, Mme URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M BUTAUD Jean Charles, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean Marc (19h10), Mme LEBEAU Colette, M VIODRIN Jérôme, M JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M DESCAVE Guillaume, M AUBRET Alain, M PALLUET Dominique, M DUBUIS Pascal, M MOULIN Bernard.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 35

Nombre de votants : 38

Excusés : M CHIGNIER Bernard (remplacé par M ROZET Romaric), Mme MONTANES Véronique, M DURANTIN Michel, M VALENTIN Alain, M GODINOT Alain, M LE PAGE Clément, Mme LARDET Anne Sophie.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, M DURANTIN Michel à Mme FEJARD Carole, Mme LARDET Anne-Sophie à M MOULIN Bernard.

Election d'un secrétaire de séance : M DUBUIS Pascal, (Villers)

N°2022/N°150

OBJET : MARCHÉ DE TRANSPORTS DES ENFANTS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS INTERCOMMUNAL – LOTS 1 ET 2

Isabelle DUGELET, Vice-présidente en charge de cohésion sociale et de la santé rappelle que le marché de transports des enfants de l'accueil de loisirs intercommunal arrivant à échéance, une consultation a donc été lancée pour renouveler ce dernier.

Le marché concerne le transport d'enfants comprenant 2 lots :

Lot 1 : Navettes matin et soir avec un bus de capacité de 22 à 30 places pendant les vacances scolaires

Maximum = 40 000 € HT

Il s'agit d'acheminer les enfants des sites d'accueil vers les sites d'activités matin et soir.

Le nombre de kilomètres indiqué comprend un aller-retour du 1er au dernier arrêt.

Le prestataire indiquera un prix global comprenant l'aller et le retour.

Lot 2 : Sorties spécifiques pendant les vacances scolaires et les mercredis avec un bus de capacité de 22 à 30 places OU 50 à 72 places selon les besoins de la collectivité

Il s'agit d'assurer le transport d'enfants et/ou d'adolescents pour les sorties de l'accueil de loisirs les mercredis et pendant les vacances scolaires. Les communes de ramassage potentielles concernées sont La Gresle, Sevelinges, Le Cergne, Cuinzier, Ecoche, Arcinges et Belmont de la Loire.

Maximum = 60 000 € HT

Le prestataire indiquera un prix au km selon la capacité et le type du car mis à disposition et par tranche de KM.

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Maximum tous lots confondus : 100 000 € HT pour la durée globale du marché.

L'accord-cadre est conclu à compter du 01/01/2023 jusqu'au 31/12/2026.

L'accord-cadre est conclu pour une durée de 1 an ferme à compter du 1er janvier 2023.
Il peut être renouvelé trois (3) fois, par tacite reconduction, pour une période d'un (1) an sans que sa durée totale ne puisse excéder quatre (4) ans.
En cas de non-reconduction de la part de la collectivité, la décision du pouvoir adjudicateur doit être notifiée au titulaire quatre (4) mois avant l'échéance du terme.

Aucune variante n'est autorisée.

Dans ces conditions, il a été lancé une consultation sous la forme d'une procédure adaptée ouverte en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

2 offres ont été déposées : TRANSARC/ SARL AQUILON et LES CARS MICHEL.

Les critères retenus pour le jugement des offres ont été pondérés de la manière suivante :

1-Prix des prestations	40.0
2-Valeur technique	60.0

Note globale sur 100.

La pondération de chaque critère correspond au nombre de points maximum pouvant être obtenus par le candidat.

La méthode de calcul utilisée pour la notation du critère Prix des prestations est la suivante :

Note de l'offre = (Montant de l'offre moins-disante / Montant de l'offre à noter) * Base de notation

Montant de l'offre moins-disante = correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).

Montant de l'offre à noter = correspond au prix de l'offre à évaluer.

Base de notation = correspond à la note maximale pouvant être obtenue.

Les méthodes utilisées pour la notation des autres critères sont les suivantes :

La valeur technique est notée sur 60 points jugée sur la base du mémoire technique relatifs aux éléments ci-dessous :

Organisation mode opératoire pour la réalisation des prestations : /50

- Liste du parc routier que le candidat détient (avec année de mise en service) et liste des véhicules mis à disposition pour la réalisation du présent marché (en fonction du parc routier existant). Le candidat précisera pour le (s) véhicule(s) utilisé (s) : l'étiquette énergie/CO2, l'énergie utilisée (essence, Diesel, GNV, GPL, véhicules hybrides, véhicules électriques ...) et l'émission de CO2 = / 25

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et les compétences du personnel mis à disposition pour l'exécution du marché, ainsi que les moyens de sensibilisation et formations dans le cadre de la responsabilité et relation avec les enfants et jeunes = / 15

- Moyens organisationnels : moyens de liaison avec les chauffeurs, Formation continue, Mesures prises pour respecter les délais et améliorer la sécurité etc... = /7

- Modes opératoires envisagés en cas de procédure d'urgence = /3

Démarche environnementale = /10

Justificatifs :

- Des véhicules répondant à la norme EURO IV a minima (ou équivalent) ou du programme de renouvellement routier,

- Des véhicules à faible émissions sonores et polluantes répondant au label Blue Angel (ou équivalent)

- Des formations à l'éco conduite du personnel mis à disposition du présent marché

- D'utilisation des huiles lubrifiantes à faible viscosité et des pneus à faibles résistance au roulement correspondant au label Cygne Nordique (ou équivalent)

- Des lavages des bus, pendant la durée du marché, avec des produits peu nocifs pour l'eau et le sol et qui contiennent une importante part de biomatériaux

- Présentation de la politique menée par l'entreprise pour la protection de l'environnement.

Concernant les prix unitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Au vu de l'analyse des offres, il a été décidé :

Pour le Lot n°1 :

- D'entamer une négociation avec TRANSARC AQUILON seulement afin d'obtenir une meilleure offre financière.

Pour le lot n°2 :

- D'éliminer l'offre des Cars Michel car irrégulière et inappropriée au motif que le cadre du BPU et DQE ont été modifiés : *(Offre au forfait et non au km, modification de la capacité pour les cars tourisme (48 places) alors que le marché demandait 50-72 places, modification du calcul pour le total du DQE)*
- D'entamer une négociation avec TRANSARC AQUILON afin d'obtenir une meilleure offre financière

Une nouvelle offre financière a ainsi été présentée par TRANSARC AQUILON.

Au final il a été décidé de retenir les offres suivantes :

Pour le lot n°1 :

La société TRANSARC/AQUILON, sise14, rue de Bapaume - 42 300 ROANNE, pour un montant estimé de 15 545,00 € HT sur un an.

Pour le lot n°2 :

La société TRANSARC/AQUILON, sise14, rue de Bapaume - 42 300 ROANNE, pour un montant estimé de 29 919,00 € HT sur un an.

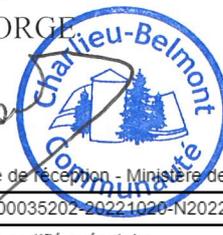
Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Prend acte du rapport ci-dessus,
- Retient La société TRANSARC/AQUILON, sise14, rue de Bapaume - 42 300 ROANNE, pour les 2 lots.
- Valide le montant maximum de 100 000 € HT pour la durée totale du marché, répartis comme suit :
 - Lot n°1 = 40 000 € HT
 - Lot n°2 = 60 000 € HT
- Autorise le président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution du marché relatif au transport des enfants de l'accueil de loisirs intercommunal, et tous les documents afférents.
- Dit que les dépenses sont prévues en fonctionnement sur le budget annexe de l'enfance jeunesse.

Le secrétaire de séance
Représentant de la commune de Villers
M Pascal DUBUIS



Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20221020-N2022-150-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/10/2022

Affichage : 28/10/2022